

MASTER PARCOURS PRÉPARATION AUX CONCOURS DU PATRIMOINE-ARCHIVES

Master Patrimoine et musées

L'École d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne (EHAAS - UFR 03) et l'École d'histoire de la Sorbonne (EHS - UFR 09) proposent en commun la mention de master « Patrimoine et musées ». La formation s'inscrit dans le développement récent des recherches sur les institutions et les arts, sur l'histoire des musées et du patrimoine, ainsi que sur l'histoire des politiques culturelles. Elle vise à une insertion professionnelle dans le domaine de la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes, archéologique, historique, artistique. Elle entend enfin développer une approche historique et anthropologique des phénomènes patrimoniaux en termes d'institutions et d'organisations, d'appropriation et d'appartenance. La formation mobilise toutes les approches constitutives de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art, ainsi que les sciences du patrimoine. Elle permet ainsi d'entamer ou de poursuivre une formation à l'interface de ces disciplines et des deux UFR. Enfin, la mention « Patrimoine et musées » bénéficie de divers partenariats nationaux et internationaux qui lui assurent un large rayonnement.

La mention propose 5 parcours de formation distincts en M1, à finalité recherche ou professionnelle, que les étudiants choisissent en fonction de leur projet professionnel.

Plus spécifiquement, le parcours à finalité professionnelle « Préparation aux concours du patrimoine » (Concours) permet de préparer les concours qui donnent l'accès aux plus hauts postes de responsabilité dans les institutions patrimoniales françaises, dans la fonction publique d'État ou territoriale. Quatre spécialités sont concernées par cette formation : « musées », « monuments historiques », « archéologie » et « archives ». Les trois premières, organisées en collaboration avec l'université Paris Nanterre (pour le M2), permettent d'accéder, selon les concours, aux fonctions de conservateur, d'attaché de conservation ou d'assistant de conservation dans les musées d'État et collectivités territoriales. La spécialité « archives » ouvre, quant à elle, aux fonctions liées à la collecte, la conservation, le contrôle et la communication des documents déposés dans les dépôts d'archives en France, tant dans les services de l'État qu'au sein des collectivités territoriales. Dans l'ensemble, les conservateurs ont pour mission de rendre accessible le patrimoine commun, sous toutes ses formes, en vue de la recherche et il lui revient à cette fin de le classer, de l'inventorier et de le mettre à la disposition du public le plus large. Le conservateur du patrimoine a également une fonction de valorisation des fonds dont il a la gestion.

Infos pratiques

Composante : École d'histoire de la Sorbonne (EHS)

Durée : 2 ans

Crédits ECTS : 120

Campus : Centre Sorbonne

En savoir plus :

Site du master Patrimoine et musées

<https://patrimoine-et-musees.pantheonsorbonne.fr/preparation-aux-concours-patrimoine>

Présentation

Objectifs

La mention « Patrimoine et musées » est une formation à la recherche et par la recherche. Elle mobilise toutes les approches constitutives de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art sous le prisme des sciences du patrimoine.

En France, la préparation aux divers concours du patrimoine exige de solides connaissances en histoire de l'art, histoire ou archéologie, ainsi que des connaissances spécialisées dans l'option scientifique retenue par le candidat. Selon le concours, il lui est demandé d'avoir une connaissance concrète des œuvres, des objets, des monuments et des sites, des fonds d'archives, voire une pratique du terrain et de la recherche archéologique, ainsi qu'une bonne connaissance du métier de conservateur et de ses enjeux. Les divers concours du patrimoine reposent sur des épreuves exigeantes, en particulier la dissertation, le commentaire de documents et d'œuvres, la note de synthèse, une épreuve orale de spécialité professionnelle à partir d'un dossier thématique, des épreuves de langues, écrites et orales, ainsi qu'un entretien avec le jury. Le parcours cherche à donner aux candidats à ces concours les moyens de réussir aux différentes épreuves, tout en leur délivrant un master pour une éventuelle insertion professionnelle en dehors de la fonction publique d'État ou territoriale. Il fournit en parallèle une culture professionnelle et une méthodologie qui permet de mieux maîtriser le champ des compétences requises.

Savoir-faire et compétences

Le parcours Concours comprend, sur deux années, des cours de méthodologie spécifique, des séminaires d'initiation à la recherche (accompagné de la rédaction d'un mémoire en M1 et d'un rapport de stage en M2), ainsi qu'une expérience en milieu professionnel. En particulier, la formation vise à l'acquisition de compétences transversales dans les méthodes du patrimoine, tout en permettant aux étudiants de se spécialiser dans un domaine culturel particulier à travers le très vaste choix de séminaires en histoire, histoire de l'art et archéologie, de la préhistoire au monde contemporain.

Dimension internationale

En M1, la formation donne accès à tous les programmes d'échange de l'École d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne (UFR 03) et de l'École d'histoire de la Sorbonne (UFR 09). En M2, la formation a lieu obligatoirement à Paris, mais le stage du second semestre peut avoir lieu à l'étranger.

Les + de la formation

La mention « Patrimoine et musées » est la seule formation permettant de combiner des études dans les trois domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art et de l'archéologie, sans oublier le droit du patrimoine. Elle offre tout l'éventail des séminaires offerts par les UFR 03 et 09.

Une formation spécifique, adaptée aux exigences des concours, axée sur l'acquisition des savoirs essentiels en histoire de l'art, en archéologie ou aux archives. Outre des cours dédiés à l'histoire des institutions muséales, des devoirs sur table réguliers permettent de préparer aux épreuves écrites des concours, de même pour les entraînements aux épreuves orales.

Une formation à capacité restreinte pour constituer une promotion soudée, permettre un bon encadrement des étudiants et faciliter l'insertion professionnelle.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Directeurs de la mention :

Alain DUPLOUY (UFR 03) et Guillaume MAZEAU (UFR 09)

Responsable pédagogique de la formation :

M. Olivier MATTEONI

[✉ MasterConcours@univ-paris1.fr](mailto:MasterConcours@univ-paris1.fr)

Gestionnaires administratifs de la formation :

Master 1 : Mme Nadine RENAUDIN

[✉ masters1ufr03@univ-paris1.fr](mailto:masters1ufr03@univ-paris1.fr)

Master 2 : M. Denis GARDENET

[✉ masters2ufr03@univ-paris1.fr](mailto:masters2ufr03@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'admission

Le M1 Concours est accessible à tout étudiant titulaire d'un diplôme de grade licence dans le domaine SHS, ALL et DGE, en particulier les licences d'histoire et d'histoire de l'art et archéologie, mais aussi le diplôme de premier cycle de l'École du Louvre. La formation est aussi accessible via le dispositif de VAE (pour tous les détails, voir le site de la [✉ Formation Continue Panthéon-Sorbonne](#)), mais n'est pas proposée en alternance, ni à distance.

Le M2 Concours est accessible de droit aux étudiants ayant achevé un M1 Concours ou, par candidature externe et selon les places disponibles, aux étudiants ayant achevé un M1 dans un autre parcours de la mention « Patrimoine et musées » ou d'une autre mention de master compatible, tant français qu'étranger.

Modalités d'inscription

L'admission des étudiants en M1 se fait exclusivement à travers le dépôt d'une candidature sur l'application [✉ MonMaster](#) selon le calendrier défini chaque année. Lors du dépôt de candidature, il est nécessaire de :

- Présenter un projet de recherche correspondant aux thématiques de ce parcours de master, de préférence dans la spécialité visée pour le concours (archéologie, musées ou archives) : le mémoire pourra concerner une collection d'objets archéologiques, d'objets d'art ou un fonds d'archives, mais aussi l'histoire des musées, des institutions patrimoniales et archéologiques.
- Présenter un projet professionnel dans le domaine de la valorisation ou de la gestion du patrimoine sous toutes ses formes, artistique, archéologique, historique ou archivistique
- Fournir la preuve d'un niveau de langue C1 (pour les étudiants titulaires d'un diplôme délivré dans une autre langue que le français)

Les étudiants relevant de la plateforme [✉ Etudes en France](#) ne pourront pas candidater en M1 en 2025/2026.

Pour les étudiants ayant achevé un M1 dans un autre parcours de la mention « Patrimoine et musées » ou d'une autre mention de master compatible, l'admission en M2 se fait exclusivement à travers le dépôt d'une candidature en ligne sur la plateforme locale [✉ eCandidat](#) selon le calendrier défini chaque année.

En M2, les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire étranger (y compris extra-européen) présentent une candidature dans les mêmes conditions, selon le même calendrier et selon les mêmes procédures que les étudiants titulaires d'un diplôme français.

Aucune candidature en M1 ou en M2 ne sera acceptée après les [✉ dates d'ouverture de la plateforme](#) ou en dehors de cette procédure.

Les candidats en reprise d'études (ayant interrompu leurs études universitaires depuis plus de deux ans) doivent en parallèle être accompagnés par le [✉ Bureau de la reprise d'études et/ou de la Validation des acquis](#).

Public cible

Les concours du patrimoine étant très sélectifs, le parcours Concours est réservé aux candidats pouvant justifier d'une très solide formation préalable en licence d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie.

Et après

Poursuite d'études

Bien qu'il ne s'agisse pas de la finalité première de ce parcours, une poursuite d'études en doctorat est envisageable. Les candidatures sont à déposer auprès des écoles doctorales d'archéologie (ED 112), d'histoire (ED 113) ou d'histoire de l'art (ED 441) après accord d'un enseignant-chercheur accrédité et selon les procédures propres à ces instances. Un certificat européen en *Cultural Heritage* est également envisageable dans le cadre d'une cotutelle de thèse au sein de l'alliance UNA Europa à travers le parcours

 [Una-Her-Doc](#).

Insertion professionnelle

Le master « Patrimoine et musées » est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles ( [RNCP34848](#)), qui atteste des compétences transmises au terme de la formation à travers une série de blocs de compétences normalisés.

Parmi les métiers ou fonctions accessibles aux diplômés, citons notamment :

- Enseignant / chercheur : université, Cnrs, école d'architecture (France et étranger)
- Conservateur du patrimoine (Inp), attaché de conservation ou assistant de conservation
- Chargé de collections
- Commissaire d'exposition
- Régisseur d'exposition / de collections
- Chargé de l'inventaire et du récolement
- Gestionnaire / organisateur d'événements culturels et patrimoniaux
- Consultant en ingénierie culturelle
- Responsable de programmation culturelle
- Chargé du service des publics
- Chargé de médiation culturelle / de communication
- Animateur d'activités culturelles et patrimoniales

- Cadre chargé du mécénat, des archives, des expositions dans des entreprises ou musées
- Documentaliste

En particulier, pour le parcours Concours, il s'agit en particulier des métiers de la conservation et de la médiation culturelle. Sous réserve de réussite à l'un des concours de la fonction publique française (conservateur, attaché de conservation, assistant de conservation, chargé d'études documentaires), les étudiants deviennent fonctionnaires. En l'occurrence, les étudiants réussissant le concours de conservateur (d'État ou territorial) intègrent ensuite une formation spécialisée de 18 mois au sein de l'Institut national du patrimoine en tant qu'élève-fonctionnaire.

Programme

Organisation

L'année de M1 propose un socle commun visant à l'acquisition de compétences transversales dans le droit et les méthodes du patrimoine (avec une attention particulière à la méthodologie des concours et, le cas échéant, à la paléographie pour la spécialité « archives », tout en permettant aux étudiants de se spécialiser dans un domaine chrono-culturel particulier à travers le très vaste choix de séminaires de spécialité des UFR 03 et 09, de la préhistoire au monde contemporain. Outre une expérience professionnelle de 175 heures, l'année comprend la rédaction d'un mémoire de recherche original sur un sujet inscrit dans le périmètre scientifique de la mention et concerté avec un directeur de recherche choisi au sein de l'UFR 03 ou de l'UFR 09. Ce mémoire donne lieu à soutenance.

Durant l'année de M2, les étudiants organisent leur temps entre les cours, leur stage et les révisions. Selon la spécialité choisie (musées, monuments historiques, archéologie, archives), la préparation aux concours nécessite l'acquisition d'un solide socle de connaissances en histoire de l'art, archéologie ou histoire, par le biais des cours mais aussi par le biais de lectures personnelles.

Dans la spécialité « archives », l'enseignement comprend une formation aux documents d'archives, de la période médiévale à la période contemporaine, associant paléographie pour les périodes médiévale et moderne, et diplomatique des actes. Un enseignement d'archivistique est proposé par des professionnels de la conservation, aux Archives nationales, de même qu'un enseignement en droit du patrimoine. À ce socle s'ajoute un enseignement d'histoire des institutions et de l'administration françaises, ainsi que de l'histoire économique. Le candidat pourra également s'initier au latin médiéval s'il ne le maîtrise pas ou suivre un cours de perfectionnement, de même qu'un cours de français médiéval. Durant l'année de préparation, l'accent est mis sur les exercices écrits avec plusieurs concours blancs (dissertation d'histoire des institutions et de l'administration françaises d'une part, commentaire de documents d'archives d'autre part) et oraux (entretien avec le jury et oral de spécialité en archives).

Compte tenu de l'importance des langues (vivantes et/ou anciennes) dans les épreuves des concours (toutes spécialités confondues), une attention particulière est portée à la connaissance de celles-ci à travers deux cours obligatoires à chaque semestre du M1 et du M2.

Stages

M1 : Une expérience professionnelle de 175 heures (5 semaines), sous la forme d'un stage ou d'une expérience en laboratoire, est obligatoire en complément de la formation théorique. Elle est réalisée entre l'année de L3 et l'année de M1 ou, à défaut, au cours de l'année de M1 et sera validée au cours du second semestre. Les stages seront effectués dans le secteur culturel (galeries, musées, festivals, services culturels en administration, archives, salle de cinéma, festival de cinéma, etc.). L'expérience de laboratoire est effectuée au sein d'un programme de recherche, piloté par une ou un enseignant-chercheur de l'université Paris 1 ou d'une autre université ; une attestation de collaboration scientifique est délivrée à l'issue de cette expérience.

M2 : Un stage obligatoire de 175 heures, en France ou à l'étranger, dans le domaine de la spécialité envisagée (musées, archéologie, archives). À l'issue du stage, un mémoire est rédigé, comprenant des éléments de présentation du stage et de l'institution d'accueil, ainsi qu'une partie plus théorique, problématisant l'un des aspects du stage, lié à la valorisation des collections, la restauration, l'organisation d'une exposition, ou tout autre thème afférent.

Master 1ère année Préparation aux concours du patrimoine filière Archives

Master 2ème année Préparation aux concours du patrimoine-Archives

Semestre 3

UE1 Préparation à l'oral	6 crédits	
Préparation aux épreuves écrites du concours Archives	6 crédits	4h
UE2 Histoire des institutions françaises	5 crédits	
Histoire des institutions françaises	5 crédits	39h
UE3 Paléographie	15 crédits	
Archives du monde contemporain	5 crédits	26h
Paléographie et diplomatique médiévales	5 crédits	39h
Paléographie et institutions modernes	5 crédits	39h
UE4 Langues	4 crédits	
Langues anciennes	3 crédits	
Français médiéval	2 crédits	6,5h
Latin médiéval (débutant)	2 crédits	13h
Latin médiéval (perfectionnement)	2 crédits	6,5h
Langues vivantes	3 crédits	

Semestre 4

UE1 Préparation à l'oral	4 crédits	
Préparation aux épreuves orales du concours Archives	2 crédits	12h
UE2 Histoire des institutions françaises	4 crédits	
Droit du patrimoine culturel	2 crédits	24h
Histoire des institutions françaises	2 crédits	39h
UE3 Paléographie	14 crédits	
Archivistique	4 crédits	30h
Paléographie et diplomatique médiévales	5 crédits	26h

Paléographie et institutions modernes	5 crédits	39h
---------------------------------------	-----------	-----

UE4 Expérience en milieu professionnel	4 crédits	
---	------------------	--

Stage et rapport écrit	8 crédits	175h
------------------------	-----------	------

UE5 Langues	4 crédits	
--------------------	------------------	--

Langues anciennes	2 crédits	
-------------------	-----------	--

Français médiéval	2 crédits	12h
-------------------	-----------	-----

Latin médiéval (débutant)	2 crédits	24h
---------------------------	-----------	-----

Latin médiéval	2 crédits	12h
----------------	-----------	-----

(perfectionnement)		
--------------------	--	--

Langues vivantes		
------------------	--	--